

Décision du Maire

N° 2026-019

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : MISSION DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP) AU MUSEE DU CHATEAU DES DUCS DE WURTEMBERG – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant les besoins de la Ville pour la période du 18 février 2026 au 22 février 2027 en matière de Sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP) du Musée du château des ducs de Wurtemberg ;
- Considérant la consultation engagée sur procédure adaptée (L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) sous forme d'un accord-cadre avec un maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique ;
- Considérant que les cinq offres reçues et les critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation ;
- Considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer l'accord-cadre à bons de commande avec **SARL MULTI PROTECTION SECURITE- 25200 MONTBELIARD** pour un montant maximum de 80 000 € HT du 18 février 2026 au 22 février 2027.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le samedi 14 Février 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguin

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 16 février 2026

Affichée le : 16 février 2026